

**OBJET TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE AUX NORMES
DE LA SALLE DE CONCERT DU PALAXA**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Par le Rapport précédent, il vous a été soumis le projet de convention de prestation de service entre la CINOR et la Commune, en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation et de mise aux normes du Palaxa.

Ces travaux, estimés à 1 013 825,00 € HT (1 100 000,00 € TTC), se décomposent en deux lots :

- Lot 1 TCE
 - VRD/ gros œuvre,
 - Charpente/ couverture,
 - Isolation thermique/ étanchéité,
 - Cloisons sèches/ encoffrements,
 - Menuiseries alu/ métalliques/ bois,
 - Faux plafond,
 - Revêtement de sol/ mural,
 - Climatisation/ ventilation,
 - Isolation acoustique,
 - Installation électrique/ incendie/ son et lumière/ alimentation de secours,
 - Plomberie/ sanitaire,
 - Peinture/ ravalement ;
- Lot 2 Equipements scéniques
 - monte-charge pour PMR (accessibilité à la scène),
 - Rideau de scène.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet d'insonorisation et de climatisation du Palaxa ;
- d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33. 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- de m'autoriser à lancer la consultation, à passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE AUX NORMES
DE LA SALLE DE CONCERT DU PALAXA
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 09/6-25 du Conseil Municipal en séance du 14 novembre 2009 relative à la passation d'une convention de prestation de service entre la CINOR et la Ville de Saint-Denis pour la réalisation de travaux de réhabilitation et de mise aux normes du Palaxa ;

Sur le RAPPORT N° 09/6-26 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Aménagement/ Développement Durable, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Vu l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

1 voix contre



Monsieur VICTORIA René-Paul

pour



autres élus présents et mandaté

ARTICLE 1

Approuve le projet de réhabilitation et de mise aux normes de la salle de concert du Palaxa.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer la consultation.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 NOV. 2009



LE MAIRE


Gilbert ANNETTE